

## LA VILLE DE SPA RECONNUE « COMMUNE JEUNES ADMIS »

Le 30 janvier 2013, la Fédération des Maisons de Jeunes en Belgique francophone (FMJ ASBL) et ses partenaires annonçaient le lancement de la campagne « Commune Jeunes Admis ». Après huit mois de concertation, la Ville de Spa et le Centre Jeunes de Spa ont signé, ce 27 septembre, une charte comprenant une série d'actions à mener par et pour les jeunes de la localité. La Ville de Spa devient ainsi la seconde «Commune Jeunes Admis», après Braine-le-Comte.

Dès aujourd'hui et jusqu'aux prochaines élections communales (2018), la Ville de Spa et le CJ Spa devront concrétiser les actions engagées dans la charte. La mise en place d'un studio d'enregistrement dans les locaux du sous-sol du CJ Spa, d'un Conseil Communal de la Jeunesse, des actions de prévention en partenariat avec d'autres acteurs locaux, le développement de la mixité filles-garçons au sein du CJ Spa... en sont quelques exemples.

La campagne « Commune Jeunes Admis » s'adresse aux 281 communes de Wallonie et de Bruxelles et plus particulièrement, les Bourgmestres ainsi que les Echevins de la Culture et/ou de la Jeunesse. Elle vise à les informer, sensibiliser, mais également inciter à mettre en place des actions concrètes avec et pour les jeunes de leurs localités, en concertation avec les Centres de Jeunes (Maisons de Jeunes, Centres de Rencontre et d'Hébergement) et d'autres associations locales de Jeunesse.

Initiée par la Fédération des Maisons de Jeunes en Belgique francophone, cette campagne est soutenue par le Délégué général aux Droits de l'Enfant, la Confédération des Organisations de Jeunesse Indépendantes et Pluralistes, la Ligue des Droits de l'Homme, la Ligue des Familles et le Conseil de la Jeunesse.